

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022

### COMPTE RENDU

#### 1 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LE BUDGET 2023

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Au regard de ces éléments, le Conseil communautaire prend acte de la présentation de ce rapport et de l'organisation du débat sur les orientations budgétaires à cette séance du 8 novembre 2022.

#### 2 CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT - MANDAT SPÉCIAL AU PRÉSIDENT

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

Il est proposé au Conseil d'approuver le remboursement des frais engagés par le Président du Conseil de développement, Luc GUYAU, lors de son déplacement au Congrès national des Conseil de développement 2022.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### 3 MISSION DE COORDINATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS) POUR LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

La Roche-sur-Yon Agglomération, la ville de La Roche-sur-Yon et la commune de Mouilleron-le-Captif ont des besoins similaires en matière de Coordination Sécurité et Protection de la Santé.

Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver la constitution d'un groupement de commandes en application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique et ce, afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### 4 CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION DU COMPLEXE AQUATIQUE ARAGO - EXONÉRATION PARTIELLE DE PÉNALITÉS

*Rapporteur : Monsieur Manuel Guibert*

Il est proposé au Conseil d'approuver l'exonération partielle des pénalités liées à la construction et restructuration du complexe aquatique.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **5 MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX, FOURNITURES OU SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'AVENANTS**

*Rapporteur : Monsieur Jacky Godard*

Il est proposé au Conseil d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Marché A20005 : commercialisation du foncier économique. Le rythme de commercialisation ayant évolué favorablement, cet avenant n°1 a pour objet de supprimer, à compter du 1er décembre 2022, une rémunération incitative de 5% du prix de vente des terrains qui était initialement prévue.
- Marché A21069 : équipements scéniques de la salle de musique actuelle. Lot 6 : Appareil de levage et de manutention. Avenant 2 pour mise à jour des coordonnées bancaires du titulaire.
- Marché A21030 : aménagement du site et du centre Beautour. Lot 2 : Mobiliers, clôtures et plantations : Avenant n°2 - travaux modificatifs.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote :** Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Bernard Quenault, Madame Frédérique Pépin, Madame Florence Lemaire, Monsieur Manuel Guibert.

## **6 ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES À L'INNOVATION - CONVENTION CADRE INTER-EPCI ET INSCRIPTION AU PARCOURS DE PRÉ-QUALIFICATION " TECHNOPOLE "**

*Rapporteur : Monsieur Thierry Ganachaud*

La Roche-sur-Yon Agglomération accompagne l'innovation des entreprises depuis plusieurs années et souhaite amplifier cette mission stratégique afin de faire prospérer la dynamique du territoire. Pour ce faire, La Roche-sur-Yon Agglomération, le Pays des Herbiers, Terres de Montaigu, Les Sables d'Olonne Agglomération ont souhaité engager une démarche technopolitaine d'accompagnement à l'innovation sur la Vendée en proposant aux entreprises et aux acteurs du territoire une offre de service de proximité et complémentaire. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes d'une convention de partenariat pour traduire les objectifs partagés et de s'inscrire dans le parcours de pré-qualification RETIS démarche technopolitaine.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote :** Monsieur Luc Bouard, Monsieur Yannick David, Madame Anne Aubin-Sicard, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Malik Abdallah, Monsieur Bernard Quenault, Madame Frédérique Pépin, Madame Florence Lemaire, Monsieur Manuel Guibert.

## **7 DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL 2023 - COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a assoupli le régime des exceptions au repos dominical des salariés depuis 2016. Elle a modifié le Code du Travail en élargissant les possibilités d'ouverture des commerces de détail jusqu'à 12 dimanches par an, par décision du Maire après avis du Conseil d'Agglomération et du Conseil municipal.

Après consultation des associations et groupements des commerçants de La Roche-sur-Yon et demande d'avis des organisations syndicales et patronales représentatives, une liste de 11 dimanches dérogatoires en 2023 est proposée :

- 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver 2023
- le dimanche de la braderie de printemps du Centre-Ville
- le dimanche du vide grenier – Zone sud
- 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'été 2023.
- le dimanche de la braderie d'automne du Centre-Ville
- 29 octobre
- 26 novembre
- 3, 10, 17, 24 décembre

Il est demandé au conseil d'émettre un avis conforme à ces dérogations.

### **QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITE,**

**38 voix POUR**

**6 voix CONTRE :** Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélaré, Madame Martine Chantecaille.

**1 ABSTENTION :** Madame Cécile Dreure.

## **8 CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ LSH - ZAE LES AJONCS A LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

La Société LSH, dont le siège social est à Saint Herblain en Loire-Atlantique, souhaite participer à la requalification de la zone d'activités des Ajoncs en se portant acquéreur de la friche industrielle d'Esswein, parcelle IM numéro 215 d'une contenance de 5 469 m<sup>2</sup>, dans le but d'y réaliser un nouveau parc d'activités dédié à l'accueil d'activités industrielles, logistiques mais aussi en lien avec le domaine de l'aéronautique.

Au regard des coûts très conséquents de désamiantage, dépollution, des surfaces qui seront non exploitables à terme au regard de l'activité passée et de l'intérêt de mener un projet global, il est proposé au Conseil d'approuver la cession de cette emprise foncière à l'euro symbolique, avec dispense de paiement.

### **QUESTION ADOPTÉE A LA MAJORITE,**

**39 voix POUR**

**4 voix CONTRE :** Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille.

**2 ABSTENTIONS :** Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot.

## **9 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DU MANDATAIRE ÉLU REPRÉSENTANT LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION AU SEIN D'ORYON**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport 2021 du mandataire élu représentant La Roche-sur-Yon Agglomération au sein d'ORYON.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**4 ABSTENTIONS :** Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille.

## **10 CLÔTURE ET LIQUIDATION DE LA SPL PAYS DE LA LOIRE ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

Suite à la sollicitation de la SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité, il est proposé au Conseil de désigner un élu de l'Agglomération, Madame Anne AUBIN-SICARD, afin de représenter celle-ci à l'occasion de quatre Assemblées Générales organisées pour approuver la liquidation et la clôture de la SPL.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**5 ABSTENTIONS:** Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille.

## **11 AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SPL DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

Il est proposé d'augmenter le capital social de la SPL Destination La Roche-sur-Yon afin de renforcer ses capacités d'action notamment dans le cadre de la mise en œuvre du schéma des vallées. Cette augmentation passe par l'intégration des réserves en capital pour La Roche-sur-Yon Agglomération et d'une augmentation de la quote-part ville en numéraire.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**6 ABSTENTIONS:** Madame Marie-Claude Moreau, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille.

## **12 CONVENTION MOYENS ET OBJECTIFS POUR LA GESTION DE L'OFFICE DE TOURISME AVEC LA SPL DESTINATION LA ROCHE-SUR-YON - AVENANT N°2**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

La Roche-sur-Yon-Agglomération a créé une SPL afin d'animer, promouvoir et gérer les actions et équipements touristiques du territoire. Afin de poursuivre et d'amplifier cette politique notamment au travers de la mise en œuvre du schéma des vallées, la taxe de séjour sera élargie sur l'année à compter de 2023. Par conséquent, il est proposé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de l'office de tourisme.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**5 ABSTENTIONS** : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélyary, Madame Martine Chantecaille.

## **13 SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CENTRE UNIVERSITAIRE DÉPARTEMENTAL**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 64 000 € au Syndicat Mixte de Gestion du Centre Universitaire Départemental permettant d'équilibrer budgétairement l'exercice 2022.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote** : Madame Anne Aubin-Sicard, Monsieur David Bély, Madame Françoise Raynaud, Monsieur Christophe Hermouet, Madame Christine Rampillon, Madame Christine Rambaud-Bossard, Madame Angélique Pasquereau, Madame Alexandra Gaboriau.

## **14 CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET NANTES UNIVERSITÉ RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE IETR DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON POUR L'ANNÉE 2022**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

La chaire « TÉLÉCOMMUNICATIONS ET RÉSEAUX », portée par l'école d'ingénieur Polytech Nantes depuis 2015, s'est arrêtée en septembre 2021. Cette chaire était co-financée par l'Agglomération à hauteur de 40 000 € par an dans le cadre de sa politique d'enseignement supérieur et de soutien vers la recherche.

L'Agglomération souhaite poursuivre son soutien financier vers le développement de la recherche sur les connexions numériques de son territoire. Il est précisé que la subvention initialement prévue CHAIRE Télécommunications et Réseaux d'un montant de 40 000 € ne sera pas versée dans la mesure où l'action n'a pas été réalisée.

Il est proposé au Conseil d'accorder une aide de 17 000 € au laboratoire de recherche IETR de Nantes Université situé à l'IUT de La Roche-sur-Yon pour la poursuite des travaux de recherche.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **15 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ**

*Rapporteur : Monsieur Yannick David*

Nantes Université a sollicité La Roche-sur-Yon Agglomération pour contribuer financièrement à la réalisation du nouveau Centre de santé Universitaire.

Il est proposé au Conseil d'accorder une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 25 000 € et d'autoriser la signature de la convention à intervenir.

### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 16 RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » a introduit pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat sur le projet de budget.

Le Conseil prend acte de ce rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

## 17 TARIFS 2023 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

*Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau*

Il est proposé au conseil d'approuver la tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 relative à l'assainissement collectif :

- Communes en marchés de prestations de service
- Commune en délégation de service public
- Grille de lecture des tarifs proposés
- Application d'un forfait puits
- Dépotage des matières de vidange et des graisses à la station d'épuration de Moulin Grimaud.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 18 TARIFS 2023 DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

*Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau*

Il est proposé au Conseil d'approuver la tarification 2023 des redevances forfaitaires d'assainissement non collectif pour :

- les contrôles sur les nouveaux dispositifs
- les contrôles sur l'ensemble des dispositifs existants
- la vente d'immeuble existant
- les contre-visites

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 19 CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTES DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

*Rapporteur : Madame Alexandra Gaboriau*

Le présent accord-cadre a pour objet, d'une part, le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif existantes et l'établissement des documents réglementaires afférents. Et d'autre part, le contrôle des installations d'assainissement non collectif d'immeubles faisant l'objet d'une vente (ou contrôle de mutation) et l'établissement des documents réglementaires afférents.

Le suivi des contrôles sera systématiquement réalisé par le prestataire et intégrera le cas échéant les relances et les contre-visites. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur économique, pour une durée de un an, reconductible trois fois, soit quatre ans maximum à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, au sens des articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Les minimum et maximum en valeur de l'accord-cadre pour chaque année contractuelle sont de :

- Minimum : 30 000 € HT
- Maximum : 180 000 € HT

Il est proposé au Conseil de prendre acte de l'attribution de l'accord-cadre à CONTRASST (85000 La Roche-sur-Yon) pour un montant ayant servi de base à l'analyse des offres non contractuel de de 60 260,00 € HT..

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**5 ABSTENTIONS** : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille.

## **20 RUE ROGER SALENGRO À LA ROCHE-SUR-YON - TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET D'EAU PLUVIALE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Le présent marché a pour objet la rénovation et l'extension des réseaux d'assainissement EP et EU, rue Salengro à La Roche-sur-Yon (85). Les travaux sont sous la maîtrise d'ouvrage de La Roche-sur-Yon Agglomération. Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution du marché à COLAS France (85000 La Roche-sur-Yon) pour un montant de 1 440 000,00 € HT. et d'autoriser sa signature.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **21 CONVENTION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT DES EAUX TRAITÉES ISSUES DES TRAVAUX DE DÉPOLLUTION DE L'ÎLOT BONAPARTE DE LA ROCHE-SUR-YON AU RÉSEAU PUBLIC D'EAU PLUVIALE**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Les travaux du site de l'ancien garage, situé rue maréchal Joffre à La Roche-sur-Yon, nécessitent l'excavation de la zone à la profondeur souhaitée pour les fondations.

L'exploitation d'un ancien garage automobile dont la responsabilité liée à la gestion du passif environnemental du site revient à ORYON en tant que tiers demandeur nécessite une dépollution et réhabilitation des terrains de l'îlot Bonaparte. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention établie à cet effet.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **22 SOLLICITATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDÉE DANS LE CADRE DE SON PROGRAMME DE RÉDUCTION DES REJETS DIRECTS DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Le Conseil Départemental de la Vendée a adopté en septembre 2020 le plan biodiversité et climat qui renforce les actions en faveur de la qualité et de la gestion quantitative de l'eau. Aussi en octobre 2021, le Département s'est engagé dans un programme visant la réduction de l'impact des systèmes d'assainissement et des rejets d'eaux pluviales sur les masses d'eau dégradées par les macropolluants et micropolluants.

Il est proposé au Conseil de solliciter toutes les aides mises en place par le Conseil Départemental.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **23 ENGAGEMENT D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL ÉNERGIE ÉCONOMIE CIRCULAIRE AVEC L'ADEME**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Dans le contexte général de lutte contre le changement climatique et dans la continuité du Plan Climat Air Énergie (PCAET) qui a été approuvé en Conseil communautaire du 29 septembre 2022, la collectivité a souhaité s'inscrire dans une démarche de contractualisation avec l'ADEME via un contrat d'objectifs territorial Énergie Économie Circulaire (COT)

Le COT est un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur le programme Territoires Engagés en Transition. Divisé en deux phases distinctes, le COT est destiné aux territoires à l'échelle CRTE qui possèdent les compétences pour mener au mieux la transition écologique (autour des politiques Climat Air Énergie et économie circulaire).

La conduite opérationnelle du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie sera réalisée sous la Direction du le Pôle Équipement et Espaces publics, avec un chargé de projet dédié et avec des financements ADEME. Il est proposé au Conseil d'engager l'Agglomération dans ce processus.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**5 ABSTENTIONS** : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille.



## **24 ENGAGEMENT D'UNE DÉMARCHE TERRITOIRE ENGAGÉ CLIMAT AIR ÉNERGIE POUR LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Dans le contexte général de lutte contre le changement climatique et dans la continuité du Plan Climat Air Energie (PCAET) qui a été approuvé en Conseil Communautaire du 29 septembre 2022, la collectivité souhaite s'inscrire dans une démarche de labellisation Climat Air Energie.

La démarche Territoire Engagé Climat-Air-Énergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award (EEA), qui compte à ce jour plus de 1 600 collectivités participantes. Le Territoire Engagé Climat-Air-Énergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat-air-énergie de la collectivité.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'engagement de La Roche-sur-Yon Agglomération dans cette démarche.

### **QUESTION ADOPTÉE A LA MAJORITE**

**39 voix POUR**

**5 voix CONTRE** : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Hélary, Madame Martine Chantecaille.

## **25 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION ET LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LAY**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la participation financière de l'Agglomération au Syndicat Mixte du Bassin du Lay, d'un montant de 5 678,89 € au titre de l'exercice 2022.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

## **26 CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ENTRETIEN DU BASSIN ÉCRÊTEUR DE CRUES DE LA SOIVRE - COMMUNE D'AUBIGNY-LES CLOUZEUX**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

La Roche-sur-Yon Agglomération est en charge depuis le 1er janvier 2018 de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Dans le cadre de la politique de lutte contre les inondations, la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux s'est dotée en 2006 d'un bassin d'orage d'écêtement des crues afin de limiter les risques d'inondation en centre bourg. Ce bassin a été autorisé au titre de la loi sur l'eau par l'arrêté préfectoral n°06-DDAF-655 du 19 juillet 2006.

Par cette nouvelle compétence La Roche-sur-Yon Agglomération se doit donc d'assurer la continuité de la gestion du site. La convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières dans laquelle la Société assurera la mission d'assistance technique et de prestations. Une première convention a été signée après délibération du conseil municipal d'Aubigny les Clouzeaux le 4 septembre 2019. Du fait du changement de prestataire cette convention est modifiée et une actualisation en est faite.

Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de cette convention.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

## **27 GESTION DES SERVICES PUBLICS DÉLÉGUÉS - EXAMEN DES RAPPORTS 2021 DES DÉLÉGATAIRES APRÈS AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

*Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard*

Suite aux séances de la Commission consultative des services publics locaux du 13 et 27 septembre 2022, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte des rapports des délégués pour l'année 2021.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

## **28 DISPOSITIF DE DÉCLARATION DE MISE EN LOCATION - PROLONGATION DE L'EXPÉRIMENTATION**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est proposé au Conseil de prolonger l'expérimentation du dispositif de la déclaration de mise en location instauré par délibération n°22 du Conseil communautaire du 28 septembre 2021.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**5 ABSTENTIONS** : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары, Madame Martine Chantecaille.

## **29 PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS - BILAN 2021 ET LANCEMENT DE L'ÉVALUATION GLOBALE DU PLAN**

*Rapporteur : Monsieur Malik Abdallah*

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis sur le bilan 2021 du PPG et de lancer l'évaluation globale du PPG permettant l'élaboration du nouveau plan.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **30 TRANSFERT DE GESTION DES EHPAD ET RÉSIDENCES AUTONOMIE AU 1ER JANVIER 2024**

*Rapporteur : Madame Sophie Montalétang*

Il est proposé au Conseil d'approuver le report au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du transfert de gestion des EHPAD et résidences autonomie.

### **QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## **31 RAPPORT 2022 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES**

*Rapporteur : Madame Angie Leboeuf*

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 et du décret n°2015-761 du 24 juin 2015, les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce dernier doit être présenté préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport 2022 concerne la situation en matière d'égalité intéressant le fonctionnement des collectivités concernées (à savoir les agents et élus de l'Agglomération et la ville) ainsi que les politiques qu'elles mènent sur son territoire vis-à-vis de ses habitants.

Selon les thématiques, il concerne la période septembre 2021 à août 2022 ou l'année 2021 (pour les données RH).

## **32 ACCORD-CADRE POUR LE NETTOYAGE DU COMPLEXE AQUATIQUE ET PATINOIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

*Rapporteur : Monsieur David Bély*

Le présent accord-cadre a pour objet le nettoyage des locaux du complexe Aquatique et Patinoire. Le précédent marché arrivant à terme, une consultation a été lancée selon la procédure d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions du code de la commande publique.

Les prestations concernées portent sur le nettoyage de l'ensemble des équipements de la zone aquatique et administrative du complexe Aquatique et Patinoire : bassins, plages, pédiluves, sanitaires, douches, bureaux, locaux annexes et aménagements extérieurs.

Ces prestations donneront lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes conclu sans montant minimum et avec un montant annuel maximum de 350 000 € HT. L'accord-cadre pourra être reconduit tacitement 3 fois.

L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Le nombre d'heures d'insertion à réaliser dans le cadre du présent accord-



cadre est de 140 heures par année contractuelle.

Il est proposé au Conseil de prendre acte du choix de la commission d'appel d'offres et d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre avec GSF AURICA (44300 NANTES).

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

*Le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération présente les décisions prises par le Président et le Bureau dans le cadre de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.*